

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

Séance du 1^{er} Juillet 2011

Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Thérèse RIVA, Francine CONNOT, Gilles MAILLARD, Daniel LAMBERT, Emmanuel SIMON, Denis FOSSIER, Laurence COULMY, Andrée LARCHER, Nadine DELSUC

Secrétaire de séance : Thérèse RIVA

La séance débute à 19H00 par la lecture et l'approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal

LANCEMENT D'UNE ETUDE D'ASSAINISSEMENT COMPLEMENTAIRE

Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que, conformément à ce qui avait été acté en début d'année 2011 et avant de prendre une décision sur la filière d'assainissement à sélectionner sur la commune, une étude complémentaire doit être lancée. Cette étude sera réalisée en coopération avec 3 autres communes proches : Novy-Chevrières, Amagne et Lucquy. En outre, une solution globale avec les autres communes sera recherchée.

L'Agence de l'eau Seine Normandie accepte de prendre en charge 70 % du coût de cette étude complémentaire. Le montant restant à la charge des 4 municipalités est estimé à 6000 €. Ce montant sera réparti selon une clé à déterminer.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

- décide de lancer l'étude,
- demande au maire de solliciter les subventions les plus élevées possible à l'Agence de l'Eau
- demande l'assistance technique des Communautés de Communes des Crêtes Préardennaises et du Rethelois.

Vote à l'unanimité

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Le Maire informe le Conseil qu'à la demande des services de la Trésorerie, il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

- Pour le Règlement de la facture de travaux d'extension du réseau au Syndicat des Eaux il convient d'effectuer le virement de la somme de 41 758.00 € du compte 231 au compte 20417
- Pour l'étude des levées topographiques du Chemin de la Fosse des Champs il convient d'ouvrir les crédits en dépense au compte 2315 et en recette au compte 2031 pour la somme de 1435.20€

Vote à l'unanimité

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire expose au Conseil que la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales vise notamment l'objectif de faire fusionner les Communautés de Communes entre elles, afin de créer des structures plus importantes.

Selon la proposition faite par le préfet, la Communauté de Communes du Rethelois dont dépend Coucy serait regroupée avec les communautés de communes de l'Asfeldois, du Junivillois et des Plaines du Porciens.

Les Communes doivent se prononcer sur ce projet.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal rejette la proposition de schéma départemental de coopération Intercommunale proposée par le préfet.

Vote : 9 contre – 1 pour

PROPOSITION D'ACHAT D'UN COPIEUR

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été nécessaire pour les permanences de secrétariat de Mairie à Coucy 2 de faire l'acquisition d'un nouvel ordinateur et qu'il est par conséquent nécessaire d'acquérir un nouveau copieur car celui actuellement en place n'est pas compatibles avec les systèmes d'exploitation de dernière génération.

Plusieurs devis ont été demandés pour un nouveau matériel. Le maire expose les différentes propositions.

Après en avoir discuté les membres du Conseil décident

- d'accepter le devis de BSD comprenant l'acquisition du copieur pour un montant de 3 980.00 € HT, l'installation pour un montant de 140 € HT, et la maintenance comprenant un coût copie de 0.0075 € pour les copies noir et blanc et 0.075 € pour les copies couleurs
- de conserver l'ancien copieur qui sera installée dans l'annexe de Coucy 2

Vote à l'unanimité

POINT D'ETAPE COMMERCE DE PROXIMITE

Un point d'étape est fait sur le projet de création d'un commerce de proximité.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil municipal chargent le maire de faire estimer par les services des domaines les locaux de l'ancienne boulangerie.

Vote à l'unanimité

TRAVAUX D'INTERETS GENERAUX

Le Maire expose aux Conseillers qu'une personne demande l'autorisation de réaliser des heures de travaux d'intérêt général dans la commune. Il indique que ces heures pourraient être effectuées pendant les congés de l'employé communal. Après en avoir discuté, les membres du conseil valident le recrutement d'un agent en TIG

Vote à l'unanimité

TRAVAUX CHEMINS DE LA FOSSE DES CHAMPS

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise Richard pour un montant de 3 600.00 € afin de rendre carrossable la 2eme partie du Chemin de la Fosse des Champs.

Vote à l'unanimité

REMPLACEMENT DES AGENTS EN CAS DE MALADIE

Le Maire expose aux membres du Conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour le remplacement des agents titulaires et non titulaires au « pied levé » pour absence non programmée.

Après en avoir discuté, les Conseillers décident :

- d'ouvrir un poste pour le recrutement d'un agent de réserve en remplacement des agents absents (maladie...)
- fixent la durée hebdomadaire maximum de ce poste à 20 Heures hebdomadaire
- de mettre en œuvre cette délibération de manière rétroactive à compter du 1^{er} juin 2011.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX RTE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'état d'avancement du projet de renforcement de la ligne Haute Tension qui passe sur le territoire de la commune de Coucy. Il précise que le gestionnaire du réseau, RTE, organisera des réunions d'information sur ce sujet.

La séance est levée à 20h30